



Mikvaot

Michna 11 - Chapitre 6

הַמְטָהֶרֶת שְׁבַמְרָחָץ, הַתְּחַתּוֹנָה מִלָּאָה שְׂאוּבִין וְהַעֲלִינָה מִלָּאָה
כְּשֵׁרִין, אִם יֵשׁ כְּנֶגֶד הַנִּקְבַּ שְׁלֹשָׁה לָגִין, פְּסוּל. כִּמָּה יִהְיֶה בְּנִקְבַּ
וְיִהְיֶה בּוֹ שְׁלֹשָׁה לָגִין. אֶחָד מִשְׁלֹשׁ מֵאוֹת וְעֶשְׂרִים לְבִרְכָּה, דְּבַרִּי
רַבִּי יוֹסִי. וְרַבִּי אֶלְעָזָר אוֹמֵר, אֶפְלוּ הַתְּחַתּוֹנָה מִלָּאָה כְּשֵׁרִים
וְהַעֲלִינָה מִלָּאָה שְׂאוּבִין וְיֵשׁ בְּצֵד הַנִּקְבַּ שְׁלֹשָׁה לָגִין, כְּשֵׁר, שְׁלֹא
אָמְרוּ אֶלָּא שְׁלֹשָׁה לָגִין שְׁנִפְלוּ.

En ce qui concerne les bassins de purification dans les bains publics [utilisés pour se rincer à l'eau froide après un bain chaud], où le bassin inférieur est rempli d'eau puisée et le bassin supérieur d'eau valide, s'il y a trois log en face de l'ouverture [reliant les deux bassins], il [le bassin supérieur] est invalide [à cause des trois log, s'il contient moins de quarante séa]. Quelle doit être la longueur du trou pour qu'il contienne trois log ? Un trois cent vingtième du bassin [c'est-à-dire que trois est un trois cent vingtième de 960, qui est le nombre de log dans quarante séa], selon Rabbi Yossé. Rabbi Elazar dit : même si le bassin inférieur est rempli d'eau valide et le bassin supérieur d'eau puisée, et qu'il y a trois log en face de l'ouverture, il est valide, car ils [les Sages] ont seulement dit : "trois log qui sont tombés" [dans un mikvé incomplet l'invalident ; et un tel cas n'est pas considéré comme relevant de la compétence de l'État].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions